

Spécialités : masseurs-kinésithérapeutes

Tests

antigéniques

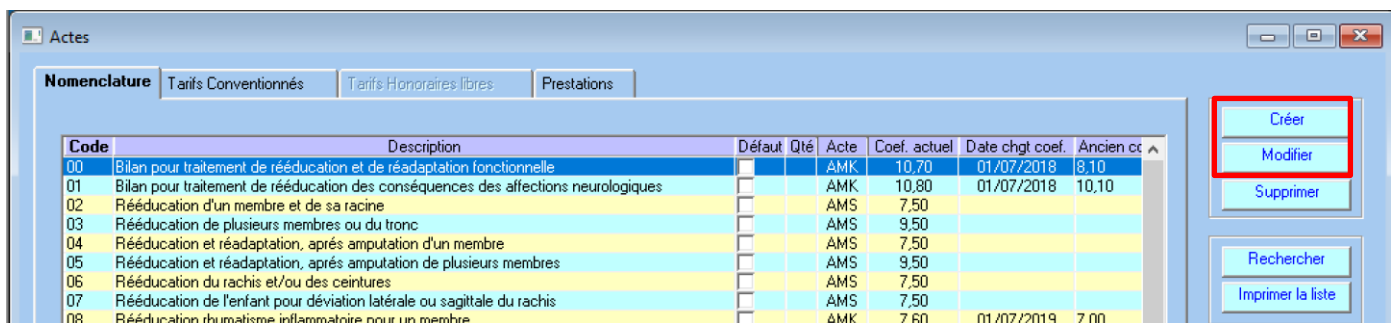
massieurs-kinésithérapeutes

Rédigé en juillet 2021

À compter du 1er juin 2021, les tarifs de réalisation des tests antigéniques évoluent et les cotations sont les suivantes.

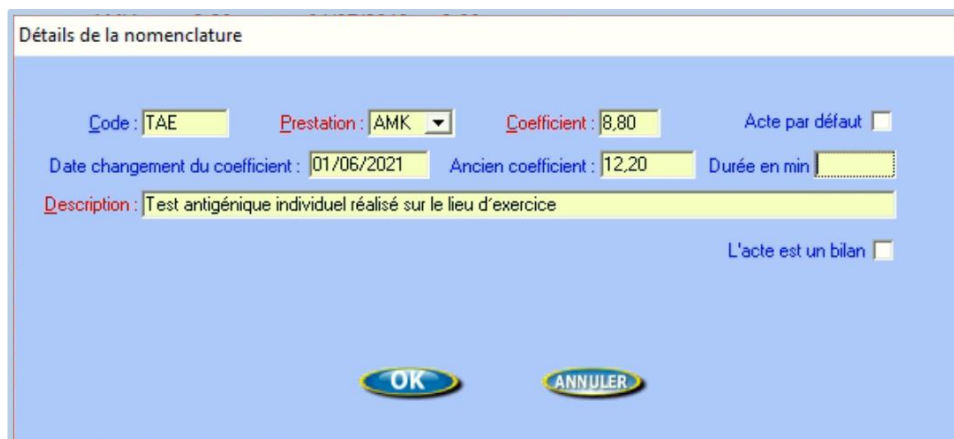
- AMK 8,8 pour un examen sur le lieu d'exercice.
- AMK 10,9 pour un examen réalisé à domicile.
- AMK 8,8 pour un examen réalisé dans le cadre d'un dépistage collectif en établissement médico-social ou centre ambulatoire dédié au covid-19

Nous vous recommandons de créer les actes suivants dans votre nomenclature ou de les modifier si les actes existent déjà, dans le menu «Fichiers – Actes», puis «Créer» ou «Modifier».



Code	Description	Défait	Qté	Acte	Coef. actuel	Date chgt coef.	Ancien cc
00	Bilan pour traitement de rééducation et de réadaptation fonctionnelle			AMK	10,70	01/07/2018	8,10
01	Bilan pour traitement de rééducation des conséquences des affections neurologiques			AMK	10,80	01/07/2018	10,10
02	Rééducation d'un membre et de sa racine			AMS	7,50		
03	Rééducation de plusieurs membres ou du tronc			AMS	9,50		
04	Rééducation et réadaptation, après amputation d'un membre			AMS	7,50		
05	Rééducation et réadaptation, après amputation de plusieurs membres			AMS	9,50		
06	Rééducation du rachis et/ou des ceintures			AMS	7,50		
07	Rééducation de l'enfant pour déviation latérale ou sagittale du rachis			AMS	7,50		
08	Rééducation rhumatisme inflammatoire pour un membre			AMK	7,60	01/07/2019	7,00

1. Test au cabinet



Détails de la nomenclature

Code : TAE Prestation : AMK Coefficient : 8,80 Acte par défaut

Date changement du coefficient : 01/06/2021 Ancien coefficient : 12,20 Durée en min :

Description : Test antigénique individuel réalisé sur le lieu d'exercice

L'acte est un bilan

OK ANNULER

Code = TAE

Prestation = AMK

Coefficient = 8.80

date de changement du coefficient : 01/06/2021

Ancien coefficient : 12.20

Description = Test antigénique individuel réalisé sur le lieu d'exercice.

2. Test au domicile



Détails de la nomenclature

Code : TAD Prestation : AMK Coefficient : 10,90 Acte par défaut

Date changement du coefficient : 01/06/2021 Ancien coefficient : 14,00 Durée en min :

Description : Test antigénique individuel réalisé au domicile

L'acte est un bilan

OK ANNULER

Code = TAD

Prestation = AMK

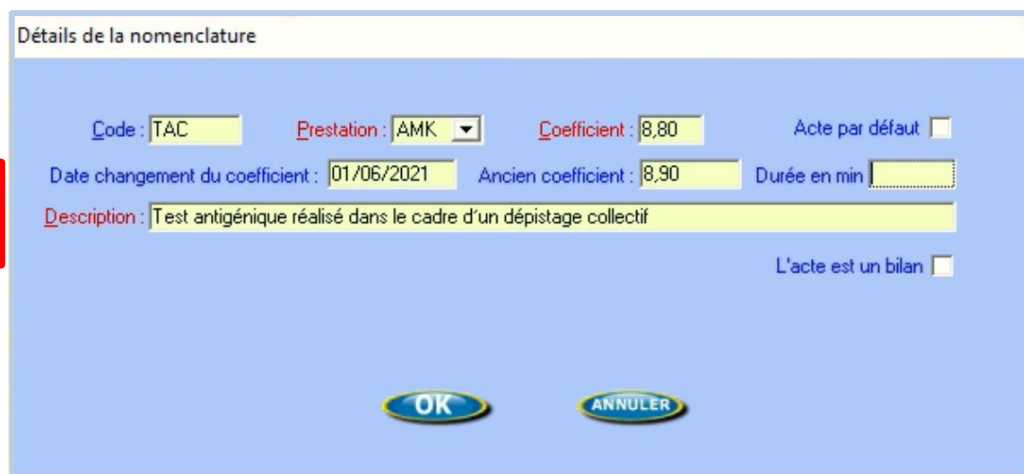
Coefficient = 10.9

date de changement du coefficient : 01/06/2021

Ancien coefficient : 14.00

Description = Test antigénique individuel réalisé au domicile.

3. Test collectif



Détails de la nomenclature

Code : TAC Prestation : AMK Coefficient : 8,80 Acte par défaut

Date changement du coefficient : 01/06/2021 Ancien coefficient : 8,90 Durée en min :

Description : Test antigénique réalisé dans le cadre d'un dépistage collectif

L'acte est un bilan

OK ANNULER

Code = TAC

Prestation = AMK

Coefficient = 8.80

date de changement du coefficient : 01/06/2021

Ancien coefficient : 8.90

Description = Test antigénique réalisé dans le cadre d'un dépistage collectif.

IMPORTANT

Pour facturer les tests antigéniques, vous devez avoir Télévitale en version **419** ou supérieur.

Vous devez aussi :

- S'identifier en tant que prescripteur et exécutant.
- Renseigner le NIR du patient. Si le patient n'a pas de NIR, et afin d'assurer la gratuité de la réalisation du test, renseigner le NIR anonyme spécifique 1 55 55 55 CCC 023 (dans lequel CCC correspond au numéro de la caisse de rattachement de l'infirmier) ainsi que la date de naissance 31/12/1955.
- Renseigner systématiquement le code exonération EXO 3.

Cet acte est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie obligatoire.